
**COMPTE RENDU DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU
MERCREDI 1^{ER} JUILLET 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 1^{er} juillet, à Cordon, « L'Echo du Jaillet », le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc s'est rassemblé sous la présidence de Monsieur Georges MORAND, son Président.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Georges MORAND, Catherine JULLIEN-BRECHES, Etienne JACQUET, Patrick KOLLIBAY, Yann JACCAZ, Laurence TRAPPIER, Serge PAGET, Martine PERINET, Jean-Marc PEILLEX, André ALLARD, Edith ALLARD, Stéphane ALLARD, Françoise BAUD, Christophe BOUGAULT-GROSSET, Nadine CANTELE, Gérard DELEMONTEIX, Philippe DREVON, Carine DUNAND, Pierre FERRARI, Marie-Pierre GOURICHON, Claire GRANDJACQUES, Danielle LAMBERT, Marie-Noëlle LAVERTON-BESSAT, Albanne LEMPERRIERE, Guillaume MOLLARD, Catherine PERRET, Sylvia PERRUCHIONE, Christèle REBET, Bernard SEJALON, Thierry SERMET-MAGDELAIN, Laurent SOCQUET, Nadine SOCQUET JUGLARD, Catherine VERJUS.

Absents représentés :

Mesdames et Messieurs Sandra CHAUDEUR (pouvoir Bernard SEJALON), Sylviane GROSSET-JANIN (pouvoir Catherine JULLIEN-BRECHES), Marie-Christine DAYVE (pouvoir Jean-Marc PEILLEX), Valérie PETIT (pouvoir Sylvia PERRUCHIONE), Nathalie RAPIN (pouvoir Thierry SERMET-MAGDELAIN), Jean BERTOLUZZI (pouvoir Yann JACCAZ), Sidney CONTRI (pouvoir Danielle LAMBERT).

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Guillaume MOLLARD ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice :	40
Présents :	33
Titulaires :	33
Pouvoirs :	7

Monsieur Serge PAGET souhaite la bienvenue aux membres du conseil communautaire dans sa commune et les remercie de leur présence.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2015

Objet : APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Madame Christelle REBET rappelle qu'elle avait voté « contre » à la délibération 2015/056. Cette correction sera apportée à la délibération.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 27 mai est approuvé à l'unanimité.

2015/059 - FINANCES - BUDGET ANNEXE ABATTOIR

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Un ajustement des crédits budgétaires est nécessaire sur 2015, conformément à la délibération n°2015-037-Affectation des résultats 2014-Budget annexe Abattoir du 27 mai 2015.

Les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		<i>BP + DM1 2015 pour mémoire</i>	DM2	<i>Total prévu 2015</i>
001	DEFICIT REPORTE	297 176.75	-	297 176.75
D16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	81 000.00	-	81 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 900.00	- 9 260.00	5 640.00
23	IMMOBILISATIONS EN-COURS	10 000.00	-	10 000.00
O20	DEPENSES POUR IMPREVUS	10 000.00	-	10 000.00
CR21	CREDITS DE REPORTS	-	9 260.00	9 260.00
D040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	10 000.00	-	10 000.00
TOTAUX		423 076.75	-	423 076.75

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

☞ Approuve les ajustements inscrits au budget annexe Abattoir pour l'exercice 2015, conformément à la répartition par chapitre ci-dessus.

2015/060 – ADMINISTRATION GENERALE

Objet : REMPLACEMENT D'UN DELEGUE AU SM3A

Monsieur Georges MORAND présente la note de synthèse.

En application de la règle de représentation - substitution, conformément aux statuts de Syndicat Mixte D'Aménagement de l'Arve et ses Abords, et suite à la démission de Messieurs Guy SANSANO (puis Pierre GUEGUEN en suivant), il convient de procéder à son remplacement dans la liste des délégués titulaires.

Après consultation de la commune de Passy, il est proposé de nommer Monsieur Gérard DELEMONTEX, initialement suppléant, en qualité de délégué titulaire et Madame Nadine CANTELE, en qualité de déléguée suppléante.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

☞ Nomme en qualité de délégué titulaire :
- Gérard DELEMONTEX

Nomme en qualité de déléguée suppléante :
- Nadine CANTELE

2015/061 - ADMINISTRATION GENERALE

Objet : REMPLACEMENT D'UN DELEGUE AU SITOM

Monsieur Georges MORAND présente la note de synthèse.

En application de la règle de représentation - substitution, conformément aux statuts de Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères, et suite à la demande de la commune de Combloux, il convient de procéder au remplacement de Madame Sandra CHAUDEUR dans la liste des délégués suppléants par Monsieur Alain DELAFOSSE en qualité de délégué suppléant.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

☞ Décide le remplacement de Madame Sandra CHAUDEUR par Monsieur Alain DELAFOSSE en qualité de délégué suppléant.

2015/062 - COMMUNICATION

Objet : RAPPORT D'ACTIVITES 2014

Madame Catherine JULLIEN-BRECHES présente la note de synthèse et remercie le service communication pour leur travail.

Les rapports d'activités 2014 de la Communauté de Communes sont remis en séance.

L'ensemble des élus est invité à prendre connaissance du rapport d'activité présentant l'ensemble des réalisations des services intercommunaux de l'année 2014.

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

☞ Prend acte de la présentation du rapport d'activité 2014.

2015/063 - ECONOMIE

Objet : VERSEMENT DES FINANCEMENTS FISAC AUX UNIONS COMMERCIALES

Monsieur Georges MORAND présente la note de synthèse.

En mars 2012, avait été déposé un programme d'actions FISAC, Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce, pour le volet fonctionnement, auprès des services de la Direction Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

L'objectif de ce dispositif est de renforcer l'attractivité et la diversité de l'offre commerciale locale.

En date du 24 mars 2014, après une période d'incertitude sur cette action, la DIRECCTE a finalement notifié une subvention de **95 022 euros** d'aide pour réaliser les actions prévues dans un délai de 3 ans (avant mars 2017).

L'Etat a versé un acompte de 60 % de l'enveloppe globale FISAC, soit 57 000 euros. Lors du Comité de pilotage du Fisac du 10 juin 2015, il a été proposé de répartir cet acompte en fonction des dépenses réalisées par les unions commerciales (UC) et la CCPMB en charge du dossier, selon le tableau ci-dessous.

Les crédits répartis s'élèvent à 45 485,16 €, soit un taux moyen de 36% des dépenses subventionnables.

UC	Dépenses éligibles	Fisac attribué	Dépenses réalisées au 01/06/2015	Fisac à verser
GAES	91 856,00	45 928,00	35 286,00	17 268 ,50
UCHARM	23 704,00	5 925,00	9816,00	1 827,00
UC Saint-gervais	6 500,00	3 250,00	6709,00	3 250,00
UC Praz sur Arly*	9 000,00	4500,00	/	/
CCPMB	103 574,00	33 617,00	75 699,46	23 345,50
Total	306 030,00	95 020,00	127 510,46	45 585,16

* dossier de l'UC de Praz-sur-Arly en cours d'instruction par la DIRECCTE

Le tableau détaillé des actions de fonctionnement est joint à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

☞ Approuve la répartition de l'acompte FISAC et son versement aux unions commerciales de Sallanches pour 17 268,50 €, Megève pour 1 827,00 €, Saint-Gervais les Bains pour 3 250 €.

☞ Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

2015/064 - TRANSPORTS

Objet : REPONSE A L'APPEL A CANDIDATURE « DEVELOPPEZ LES ECOMOBILITES SUR VOTRE TERRITOIRE »

Madame Martine PERINET présente la note de synthèse.

La Région Rhône-Alpes lance un appel à candidature (voir ci-joint) dans le cadre de sa politique de mobilité pour encourager à mieux se déplacer dans le respect des enjeux économiques, énergétiques, sociaux et environnementaux.

Dans ce contexte, la Région a publié en mai 2015 un appel à candidature intitulé « Développez les écomobilités sur votre territoire », qui propose de mettre à disposition l'expertise nécessaire pour permettre de mieux définir des besoins, des stratégies ou des actions dans le domaine de l'écomobilité.

Cet appel à candidature permettrait d'obtenir plusieurs jours d'expertise mobilité financés à 100% par la Région et se déroulera en 2016 ou 2017. Ces jours d'expertises et d'accompagnement peuvent être mobilisés en prenant en compte les besoins et les questions ayant émergées de la réflexion sur le projet de Vélo à Assistance Electrique et plus généralement sur l'accompagnement de notre territoire aux questions d'écomobilité.

Le dossier de candidature devra être envoyé avant le 15 juillet 2015.

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

☞ Approuve le dépôt d'un dossier de la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc pour le projet Vélo à Assistance Electrique auprès de la Région Rhône-Alpes pour l'appel à candidature « Développez les écomobilités sur votre territoire ».

2015/065 – TRANSPORTS

Objet : REGLEMENT INTERIEUR FACILIBUS

Madame Martine PERINET présente la note de synthèse.

Le règlement intérieur du Facilibus est mis à jour pour prendre en compte le fait que c'est la société Borini qui a désormais en charge la gestion du service, ainsi que des modifications de fonctionnement introduites à l'occasion du nouvel appel d'offres : limite de l'accès par usager à deux trajets par demi-journée et seize voyages sur un mois, afin d'offrir une plus grande disponibilité et une meilleure rotation du service, modification des horaires de 9h à 12h15 et de 13h45 à 18h.

Il est important de rappeler que ces ajustements n'impactent pas le fonctionnement habituel du service qui sera assurée dans le respect du principe de continuité. Ainsi, le numéro vert a pu être maintenu malgré le changement d'opérateur.

Madame Marie-Pierre GOURICHON fait remarquer qu'il est difficile de réserver des créneaux et qu'il faut parfois s'y prendre 7 jours à l'avance. Elle pense que l'offre de rotation est insuffisante.

Madame Martine PERINET indique que cela est parfois dû au refus d'adaptation des horaires par les usagers. En cas de changements d'horaires, les usagers sont rappelés la veille.

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

☞ Approuve les termes du règlement intérieur Facilibus.

2015/066 - TRANSPORTS

Objet : VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) - DEMANDE DE SUBVENTION

Madame Martine PERINET présente la note de synthèse.

La commission Transport et déplacements propose une réflexion sur les déplacements en modes doux à l'échelle de nos dix communes.

Ainsi, il est proposé d'évaluer la faisabilité technique et économique de la mise en place d'un service complet de location de VTC et/ou VTT électriques en libre-service avec une ouverture maximale du service. Il s'agit d'une alternative douce à la voiture individuelle, au service de la population locale et un nouvel outil pour le développement touristique.

Il est possible de bénéficier d'une aide substantielle de l'ADEME à hauteur de 70% du montant des dépenses à engager pour la phase d'étude.

Sur 8 mois, cette dépense comprendrait la valorisation des frais liés à 30% du poste du chargé de mission transport et 30% du poste d'assistante, pour **12 400 €**.

Auxquels s'ajoutent une mission d'animation de la démarche territoriale (définition des attentes et besoins, la concertation) et une étude de faisabilité technique et économique.

Animation territoriale (prestation de service)	13 800 €
Etude de faisabilité technique et économique	30 000 €

Le total des charges finançables (56,2K€) permet d'envisager une subvention de l'ADEME de :
39 340 €.

A la question de Madame Edith ALLARD, il est précisé que l'étude consiste à faire un état des lieux de l'existant. Elle souhaite que la CCPMB accompagne le projet afin de suivre le montage du cahier des charges.

Monsieur Bernard SEJALON informe l'assemblée qu'il s'agit de vélos puissants et dangereux qui engendrent beaucoup d'accidents s'ils ne sont pas assez bien maîtrisés.

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

➤ Approuve le lancement de l'opération sous réserve de l'obtention de la subvention.

➤ Autorise Monsieur le Président à solliciter toute subvention sur ce projet et notamment auprès de l'ADEME pour une aide pouvant aller jusqu'à 70%.

2015/067 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - TRANSPORTS

Objet : MOTION CONCERNANT LES TRAINS D'EQUILIBRE DES TERRITOIRES (TET)

Monsieur Jean-Marc PEILLEX présente la note de synthèse.

Proposition d'une motion s'opposant aux conclusions du rapport de la commission « TET d'avenir » et notamment la disparition des trains de nuit Paris – Saint-Gervais-les-Bains, alors que l'offre TGV ne permet pas de répondre de façon satisfaisante aux besoins de transports.

La motion présentée a été modifiée depuis la présentation au bureau communautaire.

Monsieur Jean-Marc PEILLEX propose d'ajouter une mention qui stipule que si le train de nuit est supprimé, la CCPMB ne participera plus au financement. Il précise que la SNCF privilégie une politique de remplacement des trains par des autocars. Il regrette et pense qu'il faut contrer cette politique de remplacement.

Monsieur Georges MORAND décide de modifier la motion dans le sens de cette proposition de conditionnement de financement du CEVA au maintien et à l'amélioration de la desserte ferroviaire de nos vallées.

Madame Marie-Pierre GOURICHON fait remarquer que cet état de fait n'est pas nouveau et que la SNCF a toujours privilégié les services rentables.

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

➤ Approuve la motion.

2015/068 - SENTIERS DE MONTAGNE

Objet : SITE DE RESERVATION EN LIGNE DES REFUGES DU TPMB - SUBVENTION

Monsieur Yann JACCAZ présente la note de synthèse.

Dans le cadre du développement économique et touristique du Pays du Mont-Blanc, et au vu du succès du site de réservation en ligne des refuges du Tour du Mont-Blanc (lauréat du prix spécial du jury aux trophées 2012 Innovation et tourisme à Lyon), il est proposé de créer un système de réservation « en réseau » à la disposition de tous les refuges de montagne situés sur l'itinéraire du Tour du Pays du Mont-Blanc.

- L'itinéraire : Le Tour pédestre du Pays du Mont-Blanc est une randonnée de 3 à 11 jours de marche qui traverse les 14 communes du Pays du Mont-Blanc et qui a le label « GR de Pays » selon les critères de la Fédération Française de randonnée.
- Ce tour est décrit dans un topoguide, de nombreuses fois réédité conjointement par la FFRandonnée et le Pays du Mont-Blanc.

- L'hébergement est possible au travers de la trentaine de refuges et gîtes situés sur l'itinéraire.

Le site devrait être opérationnel au printemps 2016 en même temps que sera publié la nouvelle édition du topo papier correspondant « Tour du Pays du Mont-Blanc ».

Les crédits nécessaires pour cette action sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours. Le budget total estimé est de 22 600 €, l'action sera soldée en 2016.

Dans le cadre de l'Entente, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix contribuera à hauteur de 26.7%, l'action étant menée sur l'ensemble des 14 communes.

Une subvention de 25% du montant total peut être sollicitée auprès de la Région dans le dispositif Montagne 2040, « aide à la mise en réseau des refuges ».

D'autres subventions pourraient éventuellement être demandées (APS, dispositif Espaces Valléens, Espace Mont-Blanc).

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

- ✎ Autorise le Président à solliciter toute subvention relative à cette action, notamment auprès de la Région ou du Département.

2015/069 - CULTURE

Objet : CONCLUSIONS DE LA PHASE 1 DE L'ETUDE SUR LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

Monsieur Yann JACCAZ présente la note de synthèse.

La CCPMB prévoit dans ses statuts l'exercice de la compétence « *gestion de la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques* ». Dans les faits, cette compétence n'est plus exercée. L'intercommunalité a donc sollicité 3 élèves conservateurs des bibliothèques pour produire un état des lieux de la lecture publique sur le territoire et envisager quel pourrait être son rôle si elle venait à se donner les moyens d'exercer réellement cette compétence. L'abandon pur et simple de la compétence est également une option à envisager en fonction des résultats de l'étude d'opportunité.

Cet état des lieux est basé sur les chiffres récoltés sur le territoire, et sur des entretiens menés auprès des élus, des responsables et des acteurs de la lecture publique. Cela a permis des comparaisons sur plusieurs critères essentiels d'évaluation des bibliothèques : leur accessibilité, leurs moyens, leurs résultats et leur offre de service. La dimension touristique et la variation saisonnière de la population ont été prises en compte, au travers notamment des données de population locale (population INSEE) et de population DGF.

Le 15 juin 2015, l'état des lieux et l'étude d'opportunité ont été présentés en Comité de Pilotage élargi et des axes prioritaires ont été validés pour la poursuite de l'étude.

Etat des lieux

Le territoire compte **10 bibliothèques aux statuts différents** (bibliothèque en régie municipale ou associatives).

On observe une **grande disparité de tarifs** entre les bibliothèques. **La gratuité n'est pas la règle concernant le public jeune (0-18 ans)** alors qu'elle constitue généralement un outil de démocratisation et un facteur de hausse de fréquentation, notamment du public familial.

Sur le territoire de la CCPMB, la **dimension des établissements et des surfaces est très hétérogène**. Les surfaces sont **généralement insuffisantes** pour toutes les bibliothèques à l'exception de celle de Megève. On constate également **un déficit de places assises**.

L'**amplitude horaire** est variable d'un établissement à l'autre. Elle est **globalement plus faible** que celle des établissements comparables au niveau national.

L'offre documentaire (c'est-à-dire le nombre d'imprimés par habitant) est souvent supérieure aux préconisations et à la moyenne nationale (2,7 imprimés par habitant au lieu de 2). Le fait de proposer un nombre important d'imprimés est une mission essentielle des bibliothèques. Néanmoins cela cache des collections trop importantes ou trop anciennes, sous-utilisées par les usagers. De ce point de vue la surcharge de documents et l'ancienneté des fonds, constatées sur la plupart des bibliothèques du territoire, traduisent un **retard sur l'opération de désherbage (c'est-à-dire de tri sélectif) des collections** et une **attractivité moindre**.

Les collections du territoire sont **majoritairement des imprimés**. Les fonds **multimédia (musique et cinéma) sont seulement représentés dans trois établissements** : à Megève, Sallanches et Saint-Gervais. L'offre numérique, qui intervient en complément de l'offre traditionnelle est absente de toutes les bibliothèques hormis Megève.

La formalisation d'une **politique documentaire reste une exception**, elle n'a été réalisée qu'à Megève. Or, la politique documentaire consiste en un projet de service public adapté à la population desservie. Son absence signifie généralement un manque d'attention porté aux besoins de lecture et de culture du public qui n'ont pas été étudiés ni identifiés.

Le personnel salarié est clairement en sous-effectif. Si cela peut être compensé parfois par des équipes de professionnels et bénévoles motivés et dynamiques, l'épuisement et la lassitude liée aux manques de soutien a été exprimée.

Toutes **les bibliothèques sont informatisées** à l'exception de la bibliothèque de Saint-Nicolas-de-Véroce. Leurs fonds sont référencés et gérés par un système d'information et de gestion des bibliothèques (SIGB). Le système de catalogue unique géré actuellement par la CCPMB (pour 2 000 € par an) est obsolète et ne répond pas aux enjeux de mise en place d'une solution de SIGB unique pour l'ensemble des bibliothèques.

La fréquentation des touristes (résidents secondaires ou courts séjours) est importante. Il faut cependant souligner, **pour certains établissements, un très faible taux d'inscrits**. C'est le cas des points lectures et des bibliothèques associatives (faible surface, peu d'attractivité dans l'offre, peu d'heures d'ouverture).

Le comité de pilotage du 15 juin 2015 a acté l'intérêt de poursuivre la réflexion sur le rôle que pourrait jouer l'intercommunalité, en choisissant les axes prioritaires suivants :

- 1. Requalifier le réseau de lecture publique pour toucher davantage d'usagers... et les fidéliser**
- 2. Communiquer plus et mieux, communiquer ensemble**
- 3. Parvenir à une vision partagée et co-construite de la lecture publique sur le territoire**
- 4. Participer de l'attractivité du territoire via l'offre de lecture publique**

Pièce jointe au dossier du conseil :

- *Quel avenir pour la lecture publique au Pays du Mont-Blanc ? Etude d'opportunité, phase 1, 15.06.2015*

Prochaine étape de travail : Comité de pilotage final du 9 juillet 2015 à 16h, au siège de la CCPMB

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

↳ Prend acte des conclusions de l'analyse d'opportunité et des pistes de réflexion en cours.

2015/070 - CULTURE

Objet : CONVENTION FESTIVAL DU BAROQUE

Monsieur Yann JACCAZ présente la note de synthèse.

Depuis 1997, chaque année en juillet, l'association Cordon Festival du Baroque du Pays du Mont-Blanc organise un festival de musique Baroque. Depuis 2007 le Pays du Mont-Blanc a renforcé son soutien ce qui a encouragé le festival à rayonner sur l'ensemble du territoire.

Les communautés de communes Pays du Mont-Blanc (CC PMB) et Vallée de Chamonix Mont-Blanc (CC VCMB) ont retenu le principe de soutenir cet évènement.

La convention ci-jointe, conforme aux engagements pris, est proposée.

La subvention 2015 pour la CC PMB s'élève à 40 315 €.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

↳ Approuve le projet de convention.

↳ Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574.

2015/071 - CENTRE SPORTIF

Objet : RENOVATION DU BATIMENT

Monsieur Georges MORAND présente la note de synthèse et laisse la parole à Monsieur Lionel KIERONSKI afin de présenter le projet.

Le centre sportif du Fayet a été construit dans les années 60, et a fait l'objet d'une extension en 1995. Le bâtiment montre des consommations d'énergie très importante, autant liées à son usage qu'à l'état général du bâtiment. Un audit énergétique complet a déjà été mené en 2012 et a permis de relever les défauts d'ordre thermique et énergétique et les pistes d'amélioration dans ce domaine.

Il souffre de défauts importants notamment concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Compte tenu des exigences actuelles en matière d'accessibilité, des travaux sont indispensables pour rendre l'équipement conforme.

La vétusté globale du bâtiment laisse aujourd'hui apparaître des désordres d'ordre structurel ou bien des défauts d'étanchéité à l'eau provoquant des infiltrations dégradant les intérieurs des locaux. Des travaux de renouvellement de partie de bâtiment et d'équipement doivent être envisagés.

Enfin, certaines réglementations, comme celles liées à la ventilation ne sont pas appliquées.

Un programme de rénovation a été initié en 2013 pour un montant estimé à l'époque à 1.4M€ (uniquement pour de la rénovation énergétique), la société Green Building a été désignée en qualité d'Assistant à Maître d'Ouvrage. Un programme de travaux a été élaboré et présenté à plusieurs reprises devant la commission sport. Le programme sera distribué en séance et fera l'objet d'une présentation par l'AMO. De nombreux éléments de rénovation se sont rajouté par rapport aux prévisionnel initial : accessibilité handicapé, mise aux normes électrique, ventilation, incendie, désamiantage, rénovations de sols.

Une note de synthèse (annexe) reprend l'ensemble des postes de travaux avec l'estimation des couts afférents, ainsi que deux hypothèses de plan de financement haut et bas.

Dans le scénario bas, seules les subventions qui ont déjà fait l'objet d'une notification à la CCPMB sont retenues. Le coût de l'opération est de 3 M€ avec un solde à charge des deux communautés de communes de 2 M€ (CCPMB : 1,8 M€ et CCVCMB : 0,2 M€) réparti sur les budgets 2015 à 2018.

Les subventions déjà octroyés (CDDRA et SYANE) le sont jusqu'au 4^{ème} trimestre 2016, il convient donc dès maintenant de valider le programme des travaux et de lancer l'appel d'offre pour la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre par dialogue compétitif.

De plus, conformément aux arrêtés du 8 décembre 2014 et du 27 avril 2015 relatif à la mise en accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public, la CCPMB doit déposer avant le 27 septembre 2015 un AdAP (Agenda d'Accessibilité Programmé) pour le centre sportif. L'AdAP engage la collectivité sur une mise aux normes en trois ans (renouvelable) de l'équipement. Le contenu de cet AdAP est lié à la programmation des travaux de rénovations.

Le planning prévisionnel de l'opération s'établi comme suit :

Juillet 2015 : conseil de communauté, validation du programme et du marché de maîtrise d'œuvre
Autorisation de solliciter de nouvelles subventions

Septembre 2015 : dépôt de l'AdAp pour le centre sportif, lancement de la consultation MOe

Novembre 2015 : sélection des candidats pour le dialogue compétitif

1er trimestre 2016 : choix de la Maîtrise d'œuvre

2^{ème} trimestre 2016 : validation avant-projet sommaire – Avant-projet définitif, permis de construire

3^{ème} trimestre 2016 : lancement Appels d'offres travaux

4^{ème} trimestre 2016 : Attribution des marchés de travaux

Printemps 2017 : Démarrage des travaux

4^{ème} trimestre 2017 : Réception des travaux

A la question de plusieurs élus, il est précisé que la reconstruction complète du centre sportif coûterait plus cher.

Monsieur Georges MORAND souhaite qu'une commission d'élus soit formée afin de suivre les travaux.

Monsieur Jean-Marc PEILLEX estime que le projet de rénovation avoisinera plutôt les 4 ou 5 M€, les frais de TVA et d'architecte n'étant pas comptés dans le plan de financement.

Monsieur Guillaume MOLLARD se demande si la Région ne pourrait abonder plus de subvention, le centre étant utilisé à 80 % par les lycéens.

Monsieur Serge PAGET précise que l'article 7 a été ajouté afin que toutes décisions ultérieures sur les financements soient réétudiées par le conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

- ☞ Approuve le programme de rénovation des bâtiments composants le complexe du centre sportif du Fayet sur les thématiques de rénovation générale du bâtiment, d'économie d'énergie, de désamiantage et de mise aux normes (accessibilité, incendie, électrique, ...)
- ☞ Autorise le Président à lancer un appel d'offre en dialogue compétitif pour la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre conformément à l'art. 36 du Code des Marchés Publics, pour l'opération de rénovation du centre sportif du Fayet.
- ☞ Autorise le Président à solliciter et accepter toutes nouvelles subventions relatives à la réalisation des travaux et des études.
- ☞ Autorise le Président à déposer un agenda d'accessibilité programmé conforme au programme et au planning des travaux.

- ↳ Prend connaissance du budget prévisionnel de l'opération (annexe). Le budget sera affiné lors des différents stades de la maîtrise d'œuvre : APS, APD, en fonction des choix techniques et des apports de subventions. Le conseil de communauté sera invité à valider chacune des étapes de la Maîtrise d'œuvre.
- ↳ Les marchés de travaux ne pourront être lancés sans une délibération spécifique du Conseil de Communauté sur les modalités de financement de l'opération.

2015/072 - ABATTOIR - DSP

Objet : PRESENTATION ET VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Madame Laurence TRAPPIER présente la note de synthèse.

Conformément aux termes de la délégation de service public confié à la SAS Abattoir Monts et Vallées et notamment au chapitre V – Production des comptes, le délégataire fournit chaque année pour le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Pour cette année, le rapport produit par la SAS Abattoir Monts et Vallées est basée sur sa deuxième année entière de fonctionnement.

Un extrait du rapport annuel est annexé, l'ensemble des documents composant le rapport est disponible au siège de la CCPMB ou sur demande écrite à la CCPMB.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

- ↳ Prend acte de la remise du rapport annuel et du programme de travaux envisagés.

2015/073 - AGRICULTURE

Objet : PROJETS AGRI-ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES - CONFIRMATION PARTICIPATION CCPMB

Madame Laurence TRAPPIER présente la note de synthèse.

Les Projets Agri-Environnementaux et Climatiques (PAEC) permettent une aide financière aux agriculteurs pour les accompagner vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Pour participer à ces projets, financés notamment par l'Europe et gérés par la Région, il convient de confirmer notre intérêt et de nommer des délégués pour les deux territoires des PAEC qui couvrent le périmètre de la communauté de communes :

- Le PAEC Fier / Aravis : déposé l'an dernier par la Communauté de Communes de la Vallée de Thônes, pour un territoire englobant notamment les différents sites natura 2000 qu'elle gère comme le site Natura 2000 des Aravis qui concerne une partie des territoires communaux de Sallanches et Cordon. Ce PAEC a été accepté et il permet déjà pour l'année 2015 pour les exploitations agricoles qui disposaient de MAE dans le passé au titre du site natura 2000, de passer de nouveaux contrats. Ceux qui n'en ont pas pourront en déposer à partir de l'an prochain sur la base d'un diagnostic établi cet été. Le périmètre de ce PAEC comprend 32 communes réparties en 8 intercommunalités. Pour la CCPMB, il s'agit uniquement des zones incluses dans le site Natura 2000 des Aravis sur Sallanches et Cordon
- Un PAEC en cours de constitution pour les territoires de la CCPMB, CCVCMB, CCMG et 2CCAM (voir une partie du Beaufortain), avec la CCVCMB comme chef de file. La candidature devra être déposée pour le 15 septembre 2015, Pour la CCPMB, le périmètre englobera la totalité du territoire en enlevant les zones déjà comprises dans le PAEC Fier Aravis.

Pour chaque PAEC, il convient de désigner deux représentants aux comités de pilotage :

- Pour le PAEC Fier Aravis, il semble pertinent de proposer des représentants présents au comité de pilotage Natura 2000 du site des Aravis, pour les communes.
- Pour le PAEC Mont-Blanc/Giffre/Arve, il semble pertinent de proposer des représentants en charge de l'agriculture et de l'environnement au sein de la CCPMB.

L'engagement définitif de la CCPMB dans ces dispositifs sera conditionné à l'élaboration des conventions de portage financier et technique.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

- ☞ Déclare son intérêt pour le dispositif PAEC Fier Aravis porté par la CCVT, nomme Danielle LAMBERT et Kévin PERILLAT comme représentants au sein du comité de pilotage PAEC, en vue de l'élaboration d'une convention de mandat auprès de la CCVT
- ☞ Déclare son intérêt pour le dispositif PAEC en cours de préparation pour les secteurs Mont-Blanc / Giffre / Arve porté par la CCVCMB, nomme Laurence TRAPPIER et Etienne JACQUET comme représentants au sein du comité de pilotage PAEC, en vue de l'élaboration d'une convention de mandat auprès de la CCVCMB.

2015/074 - ORDURES MENAGERES

Objet : RENOUELEMENT DES CONVENTIONS AVEC LE SITOM RELATIVES A LA GESTION DES D3E ET DES LAMPES USAGEES

Monsieur Patrick KOLLIBAY présente la note de synthèse.

Par délibération n°63/2013 du 3 juillet 2013, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer les conventions avec le SITOM qui définissent les conditions techniques et financières de gestion des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ainsi que des lampes usagées pour la période 2013-2019.

Cette période correspond à la durée des conventions signées entre les éco-organismes OCAD3E, RECYLUM et le SITOM. Or, en accord avec les associations représentant les collectivités et le Ministère de l'Ecologie, OCAD3E a décidé de résilier les contrats de façon anticipée au 31 décembre 2014 et a sollicité la signature de nouvelles conventions dont la durée coïncide avec celle du nouvel agrément 2015-2020.

Le nouveau barème 2015-2020 modifie significativement les soutiens financiers d'OCAD3E en faveur des collectivités comme indiqué ci-dessous :

	Soutiens 2014 « ancienne convention » versé par le SITOM à la CCPMB	Estimation soutiens « nouvelle convention » 2015-2020 versé par le SITOM à la CCPMB	
Parts fixes	6 240 €	7 360 €	
Part Variable	25 515 €	28 093 €	
Protection gisement	4 491 €	8 427 €	
TOTAL	36 246 €	43 880 €	+ 7 634 €

Pour le soutien « Protection du Gisement », OCAD3E impose désormais le marquage de certains appareils (Gros Electro-Ménagers) pour lutter contre le vol.

Au titre de ces conventions, le SITOM reversera les soutiens financiers d'OCAD3E correspondant :

Pour les D3E, aux parts fixes, variables et à la protection du gisement
Pour les lampes usagées, aux soutiens éventuels à l'investissement (armoires de stockage).

Les soutiens à la communication seront utilisés par le SITOM pour des actions auprès de la population du territoire de la CCPMB.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

- ☞ Approuve les projets de conventions.
- ☞ Autorise le renouvellement des conventions avec le SITOM relatives à la gestion des D3E et des lampes usagées, pour la période 2015-2020.

2015/075 - ORDURES MENAGERES

Objet : CONVENTION AVEC LE SITOM RELATIVE A LA GESTION DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

Monsieur Patrick KOLLIBAY présente la note de synthèse.

Une nouvelle filière a été créée pour les déchets d'ameublement, elle repose sur le principe de responsabilité élargie des producteurs. L'objectif est de favoriser la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets d'ameublement plutôt que leur mise en décharge.

Eco-mobilier est l'éco-organisme, agréé par l'Etat, chargé de mettre en place la filière selon ces principes :

- La prise en charge opérationnelle des DEA collectés séparément (benne, enlèvement, traitement) et le versement de soutiens financiers pour ces tonnages
- Le versement de soutiens financiers pour les tonnages de DEA non collectés séparément qui sont actuellement contenus dans les déchets incinérables, les encombrants et le bois
- Le versement de soutiens financiers pour la communication.

Il est proposé d'établir une convention qui confie au SITOM la signature du Contrat Territorial de Collecte du Mobilier pour les quatre déchèteries du territoire de la CCPMB. Au titre de cette convention, le SITOM reversera à la CCPMB les soutiens financiers d'Eco-mobilier.

Malgré l'absence, à ce jour, de bennes dédiées aux DEA, il est possible, sur la base des tonnages 2014, **d'estimer les recettes attendues à 123 K€ par an.**

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

- ☞ Approuve le projet de convention.
- ☞ Autorise le SITOM des Vallées du Mont-Blanc à signer le Contrat Territorial de Collecte du Mobilier avec Eco-mobilier.

2015/076 - CHENIL DU PAYS DU MONT-BLANC

Objet : CONVENTION D'USAGE DE LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE AVEC DES COLLECTIVITES EXTERIEURES

Madame Laurence TRAPPIER présente la note de synthèse.

Dans le cadre du fonctionnement de la fourrière intercommunale, des collectivités voisines montrent parfois leur intérêt de pouvoir l'utiliser également. Ce principe est déjà valable avec la commune d'Arâches la Frasse.

La Communauté de communes Faucigny Glière sollicite la CCPMB pour pouvoir en bénéficier également, avec un dépôt des animaux capturés par leur service de police intercommunale.

Le service de fourrière est en capacité d'accueillir des animaux supplémentaires, ce qui permet de mutualiser les coûts entre l'ensemble des collectivités utilisatrices de ce service.

Il est prévu pour chaque collectivité extérieure aux 14 communes utilisatrices du service de fourrière, la passation d'une convention prévoyant les modalités de participation au déficit du service, ce qui leur donne droit aux mêmes tarifs que ceux proposés aux 14 communes du Pays du Mont-Blanc.

Pour 2015, à titre d'exemple, la participation prévue de la CCFG au déficit sera de 11 796 € et pour la commune d'Arâches la Frasse : 859 €. Les frais fixes étant estimés à 40 000 €, la CC Pays du Mont-Blanc et la CC Vallée de Chamonix prendront à leur charge 27 345 € dans le cadre de leur convention d'entente. Chaque collectivité continuant à prendre à sa charge la part variable par animal confié à la fourrière.

Monsieur Georges MORAND ne voudrait pas que le chenil ne puisse pas prendre les animaux du Pays du Mont-Blanc s'il est en sureffectif avec les animaux du bas de la vallée.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

↳ Approuve les termes des conventions proposées, qui serviront de modèle pour les conventions passées avec les collectivités (communes et EPCI) voisines pour l'usage du service de fourrière.

2015/077 - ENVIRONNEMENT

Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COMMUNE DE PASSY EN SOUTIEN D'UN PROJET POUR LA REDUCTION DE LA POLLUTION DE L'AIR

Monsieur Etienne JACQUET présente la note de synthèse.

La commune de Passy sollicite la CCPMB pour une aide financière au projet intitulé « *Pays du Mont-Blanc, j'y vis...je montre l'exemple* ».

Ce projet est destiné à sensibiliser les enfants et, par eux, les familles par l'intermédiaire d'une bande dessinée sur les moyens de lutte contre la pollution de l'air; par des actions simples, quotidiennes et individuelles. Le projet prévoit la diffusion de la bande dessinée pour la rentrée scolaire 2015 / 2016 pour un budget global de 12 720 €.

Il est proposé de verser une aide financière exceptionnelle d'un montant de 5000 € au porteur de ce projet en vue de la conception et de l'édition de la bande dessinée.

D'autres partenaires financiers sont d'ores et déjà sollicités, notamment la Communauté de Communes Vallée de Chamonix pour 3000 €.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

↳ Approuve le versement d'un soutien financier pour la conception et l'édition du projet de bande dessinée destiné à sensibiliser sur les moyens de lutte quotidien contre la pollution de l'air; à hauteur de 5 000 €.

2015/078 - NUMERIQUE

Objet : PARTICIPATION A UN PROJET EUROPEEN D'INSTALLATION DE BORNES WI-FI PUBLIC SECURISEES ET INNOVANTES

Monsieur Georges MORAND présente la note de synthèse.

La CCPMB a été sollicitée par Dr Jean-Marc Seigneur, de l'Université de Genève, pour prendre part à un projet européen visant à fournir plus de Wi-Fi public sécurisé en augmentant le nombre de bornes Wi-Fi (« hot spots ») **sécurisées**, dont il est le coordinateur scientifique et technique.

Ce projet rencontre un intérêt important dans nos communes qui ont clairement exprimé ce besoin de déploiement du WiFi public, lors d'une tournée récente faite dans chaque commune pour mieux connaître les enjeux et les projets du territoire.

Ce projet sera présenté sur le programme européen HORIZON 2020 pour la recherche et l'innovation, en réponse à l'appel à projet H2020-DS-2015-1 sur la sécurité internet ouvert jusqu'au 28 août 2015.

Les partenaires actuels sont :

1. Telecommunications Software & Systems Group, Waterford Institute of Technology, Irlande
2. Level7 (fournisseur d'accès Internet italien), Italie
3. Un port en Italie (qui va tester les nouveaux hotspots sécurisés comme pour l'intercommunalité)
4. FON (fournisseur de plus de 15 millions d'hotspots dans le monde), Espagne
5. Université de Genève, Suisse
6. Ville de Genève, Suisse (qui va tester les nouveaux hotspots sécurisés comme pour l'intercommunalité)

Les avantages du projet pour l'intercommunalité sont :

- 1) Un rayonnement international en étant un des premiers territoires du monde à déployer du Wi-Fi public à la pointe de l'innovation en matière de sécurité. La recherche vise à réduire les risques de piratage (l'utilisateur n'aura pas à payer un VPN ou autre mécanisme de sécurité difficile à installer), les problématiques d'exposition aux ondes seront également prises en compte dans la recherche des solutions technologiques et d'implantation.
- 2) Une prise en compte des besoins de l'ensemble de la population résidente ou en séjour concernant l'accès aux données, aux services et au commerce numérique, et particulièrement pour les touristes étrangers en recherche d'un accès simple, gratuit et sécurisé aux e-services.
- 3) Notre territoire pourra faire valoir sa spécificité en proposant un partenariat aux opérateurs des domaines skiables pour déployer des connections sur les pistes.
- 4) L'enjeu économique pourra aller au-delà de l'attractivité touristique puisqu'il permettra de faciliter le déploiement de nouveaux services numériques à vocation publique ou commerciale.
- 4) Le budget serait de 700 K€ permettant de prendre en charge l'ingénierie, les charges techniques et d'installation, ainsi que l'acquisition des matériels. Le taux de financement pourrait aller jusqu'à 100% des crédits pris en charge par la Commission Européenne, y compris avec le versement d'une avance de trésorerie.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

- ↳ Exprime son intérêt pour s'associer comme partenaire au projet de recherche de bornes Wifi public sécurisées, dans le cadre du programme H2020, et autorise le Président à engager la communauté de communes dans le projet ainsi présenté.

2015/079 - HABITAT ET CADRE DE VIE

Objet : FERMETURE HIVERNALE DES AIRES D'ACCUEIL DE GENS DU VOYAGE

Madame Laurence TRAPPIER présente la note de synthèse.

Chaque année, les aires d'accueil de gens du voyage sont fermées pour la période hivernale en raison des conditions climatiques et pour le gros entretien. Il convient d'en fixer les dates.

Les périodes de fermeture suivantes sont proposées :

- aire de Sallanches du mardi 1er décembre 2015 au mercredi 2 mars 2016 ;
- aire de Passy du jeudi 3 décembre 2015 au lundi 29 février 2016.

Monsieur Guillaume MOLLARD souhaiterait que les agriculteurs soient prévenus de la réquisition des terrains agricoles assez rapidement, ceci pour éviter les semis de céréales. Il attire également l'attention sur la remise en état du terrain qui est très difficile notamment à cause de la limaille de fer.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

- ↳ Fixe les dates de fermeture des aires d'accueil de gens du voyage aux périodes suivantes :
- aire de Sallanches du mardi 1er décembre 2015 au mercredi 2 mars 2016 ;
 - aire de Passy du jeudi 3 décembre 2015 au lundi 29 février 2016.

2015/080 - MOTION

Objet : SAUVEGARDE DE L'INVESTISSEMENT ET DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Monsieur Georges MORAND présente la note de synthèse.

L'Etat a mis en place deux dispositifs qui pèsent lourdement sur le financement des services et des investissements de nos communes et de notre communauté de communes.

- Le FPIC, Fonds de péréquation intercommunal et communal, s'élève à 2 147 385 € en 2015 pour notre bloc communal, la part prise en charge par notre communauté de communes sera de 353 513 €. En 2017, le FPIC atteindra près de 2,8 M€ pour notre territoire, dont 460 K€ uniquement pour la CCPMB.
- La loi de finances 2014 a introduit une baisse de la DGF de 11 milliards d'euros d'ici à 2017. Pour notre communauté de communes, cette baisse de la DGF représente 402 701 € en 2015 et représentera près de 1,2 M€ d'ici 2017.

A l'échelle nationale, cela représente une baisse des investissements publics et une perte de plusieurs milliards pour le tissu économique local.

D'une façon générale, les services publics locaux sont remis en question. Si le principe d'un effort des collectivités locales au redressement des comptes publics est admis par tous, l'ampleur qu'il représente mais en péril le bon fonctionnement et l'avenir de notre communauté de communes qui n'a pas trois années d'existence.

Madame Christelle REBET regrette que la motion n'ait pas été dans le dossier du conseil reçue en amont. Elle souhaiterait que les collectivités fassent un effort car sinon, cela se reportera sur les administrés.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à la majorité :

Abstentions : Christelle REBET, Marie-Pierre GOURICHON

- ↪ Exprime sa plus forte inquiétude sur le bon fonctionnement des services de notre communauté de communes qui n'a pas trois ans d'existence et qui devra supporter 1,6 Millions d'euros de diminution de ses ressources liées au FPIC et à la baisse de la DGF.
- ↪ Exprime son soutien à la démarche initiée par l'association des maires de France pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux

2015/081 - INFORMATION AU CONSEIL

Objet : DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Le Président informe le conseil des décisions prises au titre des attributions déléguées par le Conseil Communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L-5211-10,
Vu la délibération du 6 mai 2014 portant délégation de pouvoirs au Président de la CCPMB,

PREND ACTE DES INFORMATIONS SUIVANTES,

1 - ADMINISTRATION GENERALE - Délégation de fonction et de signature

Arrêté n° 01/2015 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean BERTOLUZZI, sixième Vice-président, pour la préparation et la mise en œuvre du Contrat Espace Valléen.

Monsieur Georges MORAND informe l'assemblée que le site internet de la Communauté de Communes est en ligne depuis ce jour et félicite les équipes de travail.

Madame Martine PERINET informe de la participation de la CCPMB au challenge de la mobilité le 4 juin dernier. La Communauté de Communes a gagné le prix de sa catégorie. Le personnel s'est mobilisé avec un report essentiellement sur le covoiturage et le vélo. En tout, ce sont 93 km qui ont été effectués en mode alternatif ce jour-là.

Monsieur Georges MORAND souhaite revenir sur l'analyse des comptes présentée par Monsieur Jean-Marc PEILLEX. Il précise que si, effectivement aujourd'hui, la CCPMB dispose d'un résultat de clôture de 1 224 000 €, il s'avère quand même qu'un résultat n'est pas un excédent et que de nombreuses charges comme la rénovation du centre sportif, dont nous venons de parler, ou l'aménagement des points de tri sélectif devront être pris en compte.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Prend acte de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée,

Guillaume MOLLARD,
Le Secrétaire de séance.

Georges MORAND,
Le Président.